

## BASSINS D'ALIMENTATION ET POINTS DE SERVICE

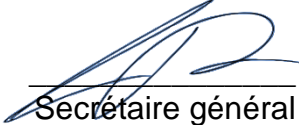
Direction générale

Adoption : 29 janvier 2020

Mise en vigueur : 29 janvier 2020

Résolution : 2020-CC-021

Autorisation :   
Directeur général

  
Secrétaire général

## TABLE DES MATIÈRES

<b>BASSINS D'ALIMENTATION ET POINTS DE SERVICE</b> .....	3
<b>1. École Le Rucher (secteur Haute-Gatineau)</b> .....	3
<b>2. École du Cœur-de-la-Gatineau</b> .....	4
<b>3. École primaire des Petits-Ponts (Secteur Pontiac)</b> .....	5
Annexe A .....	7
Annexe B .....	8
Annexe C (1 et 2) .....	9
Annexe D .....	11
Annexe E .....	12

# BASSINS D'ALIMENTATION ET POINTS DE SERVICE

## 1. École Le Rucher (secteur Haute-Gatineau)

Points de service	Bassins	Municipalités
Académie Sacré-Cœur	A – B – C2 – E – G	A = Déléage (secteur 1) B = Déléage (secteur 2) C2 = Déléage (secteur 3) E = Aumond G = Maniwaki (secteur 1)
Christ-Roi	F – H	F = Egan Sud H = Maniwaki (secteur 2)
Pie XII	C1 – I	C1 = Déléage (secteur 3) I = Maniwaki (secteur 3)
Sacré-Cœur	J	J = Grand Remous
Bois-Franc	K	Bois-Franc et Montcerf
Montcerf	K	
Ste-Croix	L	L = Messines
Laval	M – D	D = Déléage (secteur 4) M = Ste-Thérèse-de-la-Gatineau

En l'absence de point de service sur le territoire de la municipalité de Déléage (A-B-C-D), se référer à la carte des bassins d'alimentation et aux annexes A, B, C et D précisant les secteurs afin de connaître le point de service du bassin.

En l'absence de point de service sur le territoire de la municipalité d'Aumond (E), le point de service du bassin est l'Académie Sacré-Cœur.

En l'absence de point de service sur le territoire de la municipalité Egan Sud (F), le point de service est Christ-Roi.

Pour les élèves résidant à Maniwaki les points de service sont l'Académie Sacré-Cœur, Christ-Roi, Pie XII se référer à la carte des bassins d'alimentation.

Pour les élèves des municipalités de Montcerf-Lytton (K) et Bois-Franc (K), les élèves sont regroupés par cycle en deux points de services (Dominique Savio et St-Boniface).

Pour les élèves de la municipalité de Grand-Remous (J), le point de service du bassin est Sacré-Cœur de Grand-Remous.

Pour les élèves de la municipalité de Messines (L), le point de service du bassin est Ste-Croix.

Pour les élèves de la municipalité de Ste-Thérèse de la Gatineau (M), le point de service du bassin est Laval.

## 2. École du Cœur-de-la-Gatineau

Points de service	Bassins	Municipalités
Ste-Thérèse	A	A = Cayamant
Reine Perreault	B	B = Blue Sea
Notre-Dame-de-Grâce	C	C = Bouchette
Sacré-Cœur	D	D = Gracefield
St-Nom-de-Marie	E – F – G - H	E = Lac Ste-Marie F = Kazabazua (secteur 1) G = Low (exception 8.1.1) H = Alleyn-et-Cawood (Danford)

En l'absence de point de service dans la municipalité d'Alleyn-et-Cayood (Danford) (H) le point de service du bassin est **St-Nom de Marie**.

En l'absence de point de service dans les municipalités de Kazabazua (F) se référer à la carte des bassins d'alimentation et à l'annexe E précisant les secteurs afin de connaître le point de service du bassin.

En l'absence de point de service sur le territoire de la municipalité Low (G), le point de service du bassin est **St-Nom-de-Marie** (à l'exception des élèves sous entente, voir 8.11).

Pour les élèves des municipalités de Bouchette (C), Blue Sea (B), Gracefield (D), Cayamant (A) et Lac Ste-Marie (E), considérant qu'il y a un point de service dans chacune des municipalités les élèves doivent fréquenter le point de service de leur municipalité.

### 3. École primaire des Petits-Ponts (Secteur Pontiac)

Points de service	Bassins	Municipalités
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	A – B – C – D	A = Sheenboro B = Chichester C = Isle-aux-Allumettes D = Waltham
Poupore	E – F	E = Mansfield et Pontefract F = Fort-Coulonge
St-Pierre	E – F	
Ste-Anne	K – L – M – N – Q	K = Bryson L = Litchfield (secteur 1) M = Portage du Fort N = Clarendon (secteur 1) Q = Ile-du-Grand-Calumet
Envolée	G – J – R – P	G = Litchfield (secteur 2) J = Campbell's Bay R = Clarendon (secteur 2) P = Shawville
Ste-Marie	H – I	H = Otter-Lake I = Thorne
CSPO 8.1.2	O	Bristol (entente)

En l'absence de point de service sur le territoire de la municipalité de Thorne (I) le point de service du bassin est **Ste-Marie**.

En l'absence de point de service sur le territoire de la municipalité Clarendon, située au nord de la route 148 (R) le point de service du bassin est **Envolée**.

En l'absence de point de service sur le territoire de la municipalité Clarendon, située au sud de la route 148 (N) le point de service du bassin est **Ste-Anne**.

En l'absence de point de service sur le territoire de la municipalité Bryson (K) le point de service du bassin est **Ste-Anne**.

En l'absence de point de service sur le territoire de la municipalité Portage-du-Fort (M), le point de service du bassin est **Ste-Anne**.

En l'absence de point de service sur le territoire de la municipalité Litchfield, située au sud de la jonction du chemin ancienne 8 et de la route 148 (L) le point de service du bassin est **Ste-Anne**.

En l'absence de point de service sur le territoire de la municipalité Litchfield, située au nord de la jonction du chemin ancienne 8 et de la route 148 (G) le point de service du bassin est **l'Envolée**.

En l'absence de point de service sur le territoire des municipalités de Sheenboro (A), Chichester(B) et Waltham (D), le point de service de bassin est **Notre-Dame-du-Sacré-Cœur**.

En l'absence de point de service sur le territoire des municipalités de Mansfield et Pontefract (E) le point de service de bassin est **Poupore**.

En l'absence de point de service sur le territoire de la municipalité de Shawville (P), le point de service de bassin est **l'Envolée**.

Pour les élèves de la municipalité de Bristol (O - voir 8.1.2).

Pour les élèves des municipalités de Fort-Coulonge (F), l'Île-du-Grand-Calumet (Q), Campbell's Bay (J), Otter Lake (H) et l'Îles-aux-allumettes (C), considérant qu'il y a un point de service dans chacune des municipalités les élèves doivent le fréquenter.

Pour les élèves de la municipalité de Rapides-des-Joachims, se référer au point 8.1.3.

## Annexe A Déléage (secteur 1)

Bassin de Déléage dirigé à l'Académie Sacré-Coeur

NOM DE LA RUE/CHEMIN	# CIVIQUE
Route 107	218 à 450 et 221 à 449

NOM DE LA RUE/CHEMIN
Chemin Albert-Fortin
Rue Brosseau
Rue Claude
Chemin de la Ferme Joseph
Chemin de la Rivière Gatineau Nord
Rue de l'Aqueduc Nord
Chemin de Maniwaki
Rue Des Chênes
Montée des Sables
Chemin du Lac-de-l'Achigan
Chemin du Lac-Hall
Chemin du Lac Kensington
Chemin du Mont-Aubé
Chemin Edmond-Gagnon
Chemin Ericksen
Chemin France-Jetté
Rue Hamel
Rue Henri
Chemin Houle
Chemin Joanisse
Chemin Joly
Chemin Marenger
Chemin Riel
Chemin Rollin
Rue Rozon
Chemin Willie-Gagnon
Rue Yvette

## Annexe B Déléage (secteur 2)

Bassin de Déléage dirigé à l'Académie Sacré-Coeur

<b>NOM DE LA RUE/CHEMIN</b>	<b># CIVIQUE</b>
Chemin de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	2 à 144 et 1 à 145
Chemin du Lac Bois-Franc	44 à 174 et 43 à 175

<b>NOM DE LA RUE/CHEMIN</b>
Chemin Daniel-Lafrenière
Chemin Ducharme
Chemin McSheffrey



## Annexe C (1 et 2) Déléage (secteur 3)

Bassin de Déléage C1 dirigé vers Pie XII  
Bassin de Déléage C2 dirigé vers l'Académie

NOM DE LA RUE/CHEMIN	# CIVIQUE
Route 107	118 à 214 et 117 à 213
Chemin du Lac Bois-Franc	2 à 42 et 1 à 37

NOM DE LA RUE/CHEMIN
Rue Charles
Rue Daniel
Chemin de la Montagne
Chemin de la Tour
Rue de l'Aqueduc Sud
Boulevard Déléage
Chemin des Amoureux
Rue des Bouleaux
Rue des Cèdres
Rue des Pins
Rue des Sapins
Rue des Trembles
Rue du Père-Déléage
Rue Dufour
Rue Evelyne
Rue François
Chemin Gérald
Rue Gilles
Chemin Godin
Rue Jacques
Rue Jean
Rue Lafrance
Rue Lafrenière
Chemin Langevin
Chemin Lemieux
Rue Lise
Rue Louis
Rue Louise
Rue Madeleine
Rue Michel
Rue Montreuil
Rue Nicolas

Montée Pierre
Rue Pierrette
Rue Réjean
Rue Richard
Rue Robert
Rue Rouleau
Chemin Saumur
Rue Sonia
Rue Thomas
Rue Tremblay
Chemin Godin-Wilrose
Rue Yvonne

## Annexe D Déléage (secteur 4)

Bassin de Déléage dirigé vers **Laval**

<b>NOM DE LA RUE/CHEMIN</b>	<b># CIVIQUE</b>
Chemin de la Rivière Gatineau Sud	8 à 32 et 7 à 37
Chemin de Ste-Thérèse de la Gatineau	146 à 278 et 147 à 277

<b>NOM DE LA RUE/CHEMIN</b>
Chemin Courville
Chemin Cyr
Chemin de la Baie Armand
Chemin de la Baie Davis
Chemin de la Baie Noir
Chemin Dion
Chemin du Lac Isidore
Chemin Dufresne
Chemin Morin
Chemin Napoléon
Chemin Nolan
Chemin Ouellette

## Annexe E Kazabazua (secteur 1)

Kazabazua dirigé vers St-Nom-de-Marie

NOM DE LA RUE/CHEMIN	# CIVIQUE
Route 105	40 à 432 et 35 à 433

NOM DE LA RUE/CHEMIN
Route 301
Chemin Anderson
Rue Aubrey
Chemin Begley
Chemin Bourgon
Chemin Chamberlain
Chemin Champagne
Chemin Connolly
Rue Davies
Chemin de la Rivière Kazabazua
Rue Debbie
Chemin Deeprise
Chemin Delgrosse
Chemin Delisle
Chemin des Bleuets
Rue des Épinettes
Chemin des Pins
Rue Desormeaux
Rue Dorion
Chemin du Dépotoir
Chemin du Lac Danford Est
Chemin du Lac Danford Ouest
Chemin du Lac Farm
Chemin du Lac Lyons
Chemin du Lac McConnell Est
Chemin du Lac Shea A
Chemin du Lac Shea B
Chemin du Lac Ste-Marie
Chemin du Vieux Désert
Rue Dufour
Chemin Flannery
Chemin Frayne
Rue Gagnon
Rue Grant
Rue Gully

Rue Heeney
Chemin Jingtowntown
Rue Joynt
Chemin Lac-Holmes
Chemin Lamoureux
Chemin Lapointe
Chemin LEE
Rue Lepage
Chemin Martindale
Chemin McGale
Chemin McLeod
Chemin Mel
Rue Mulligan
Chemin Nesbitt
Rue Noël
Rue Picard
Chemin Shipman
Rue St-Paul
Rue St-Pierre
Chemin Thibault
Chemin Thomas
Chemin Thomson
Chemin Vail
Chemin Wallace
Chemin Wiggins
Chemin Willoughby